



ARLEKIN

FORMATION À LA MÉDIATION
POUR L'INCLUSION SOCIALE
PAR LA MOBILITÉ EUROPÉENNE

LE TOUR D'EUROPE DES MÉDIATEURS SOCIAUX

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Acte de candidature, Cahier des charges, convention-type, feuille de route et contrat pédagogique

*Le « Tour d'Europe des médiateurs » fait partie du projet européen **CreE.A**
« Création d'un espace européen de la médiation pour l'inclusion sociale »
financé par l'Agence européenne EACEA N° 580448-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA3-IPI-SOC-IN*



1. **L'Acte de candidature** est à retourner au partenaire du Consortium CreE.A du pays / de la région d'origine de ceux-ci, soit :
 - en France : Le Cnam en Grand Est - andre.moisan.creea@gmail.com
 - au Portugal : l'Université du Minho - anasilva@ie.uminho.pt
 - en Espagne : la Fondation Sevilla Acoge : ousseynou@sevillaacoge.org
 - en Italie :
 - Italie du sud : le CRESM : Centre for Social and Economic Research in Southern Italy - atelier.sociale@gmail.com
 - Italie du Nord : l'Université de Padoue - gianpiero.turchi@unipd.it
 - En Belgique :
 - l'Association Egregoros : mdedecker@evere.irisnet.be
 - Haute Ecole de la Province de Liège : francine.kinet@hepl.be
 - En Allemagne : l'Université de Magdebourg - rob.evans@ovqu.de
 - Au Luxembourg : l'Université du Luxembourg - claud.houssemand@uni.lu
2. Si la candidature est acceptée, la **Convention-type** devra être signée entre le Maître d'apprentissage et le partenaire du Consortium CreE.A du pays / de la région d'origine
3. A l'arrivée du Médiateur compagnon dans son organisme d'accueil, **le maître d'apprentissage construira avec son médiateur compagnon sa "feuille de route" organisant ses activités pendant son stage**
4. **A l'issue de cette feuille de route, un contrat pédagogique** devra être signé entre le maître d'apprentissage et son médiateur compagnon.

Acte de candidature

Pour faire acte de candidature, le maître d'apprentissage doit envoyer :

- une lettre signée du représentant légal de votre organisme ;
- l'identité du MA avec un court CV, son adresse e-mail et son n° de téléphone
- le document de présentation de votre organisme (cf. point b du Cahier des Charges),
- les langues parlées et comprises au sein de votre organisme

au partenaire européen du projet CreE.A de votre pays.

- en France : Le Cnam en Grand Est - andre.moisan.creea@gmail.com
- au Portugal : l'Université du Minho - anasilva@ie.uminho.pt
- en Espagne : la Fondation Sevilla Acoge : ousseynou@sevillaacoge.org
- en Italie :
 - Italie du sud : le CRESM : Centre for Social and Economic Research in Southern Italy - atelier.sociale@gmail.com
 - Italie du Nord : l'Université de Padoue - gianpiero.turchi@unipd.it
- En Belgique :
 - l'Association Egregoros : mdedecker@evere.irisnet.be
 - Haute Ecole de la Province de Liège : francine.kinet@hepl.be
- En Allemagne : l'Université de Magdebourg - rob.evans@ovgu.de
- Au Luxembourg : l'Université du Luxembourg - claud.houssemand@uni.lu

Cahier des charges de l'organisme d'accueil

Dans le cadre du projet Erasmus+ CreE.A, l'organisme d'accueil [OA], reçoit un "médiateur compagnon" [MC] d'un pays européen partenaire du projet pour participer au Tour d'Europe des médiateurs. Ce médiateur compagnon est proposé par le Comité de Pilotage ArleKin pour un stage d'immersion dans l'organisme d'accueil pour une durée de 12 jours.

Ce stage se déroulera : du j..... m..... a..... au j..... m..... a.....

L'organisme d'accueil s'assure des prestations suivantes.

• **Dans le volet opérationnel :**

a) Désignation d'un Maître d'apprentissage [MA] qui :

- I. se rend disponible pour accueillir le [MC]^N pendant les 12 jours de son stage ;
- II. prépare un programme indicatif d'activités contenant des directives/recommandations sur ce qu'il attend du stagiaire ;
- III. lui fournit toute information utile à partir de l'information de son affectation par le Comité de Pilotage ArleKin ;
- IV. participe aux deux jours de formation à (lieu)..... du j..... m..... a..... au j..... m..... a.....
- V. participe aux deux jours d'évaluation à (lieu)..... du j..... m..... a..... au j..... m..... a.....

Les frais de déplacement et d'hébergement du MA sont pris en charge dans le cadre du projet.

b) Rédaction d'un document de présentation de l'organisme d'accueil

Par exemple : un historique du service et les raisons de la création de la structure, les missions actuelles, le fonctionnement, les lieux d'actions, les types de médiation sociale, les horaires, etc.

- c) Fourniture d'un organigramme à jour de l'organisme d'accueil ;
- d) Rédaction d'une feuille de route des activités durant le séjour (cf. document "Feuille de route"), avec la participation du MC
- e) Organisation d'une rencontre du MC et de l'organisme d'accueil avec les autorités locales pour présenter le projet Arlekin.
- f) Présentation de l'organisme d'accueil sur une vidéo qui sera mise en ligne sur la cayenne virtuelle*
- g) Présentation du Maître d'apprentissage sur une vidéo qui sera mise en ligne sur la cayenne virtuelle*

* Cf. définitions, plus haut

Dans le volet accueil :

- h) *Accompagnement par le MA du MC de à (lieu)..... , où se tient le séminaire de formation au lieu de stage ;*
- i) *Organisation de l'hébergement du MC durant les 12 jours de séjour.*

Il est vivement recommandé que, pendant une partie au moins du séjour, cet hébergement se fasse chez un médiateur de l'OA , pour éviter un trop gros isolement du MC

Dans ce cas, un montant à déterminer sera défini pour les frais de nourriture et autres, à la charge du MC^{KIN}

- j) *Fourniture d'une carte de téléphone portable prépayée avec un numéro local et 10 € d'unité.*

Ce numéro permettra aux autres médiateurs et au MA de joindre facilement le MC et réciproquement, sans occasionner de frais téléphoniques élevés. Une fois les 10 € d'unité épuisés, l'achat de nouvelles unités sont à la charge du MC^{KIN}.

Ce numéro sera aussi communiqué au rouleur.*

- k) *Fourniture au MC d'une liste des numéros de téléphone des personnes utiles pour le déroulement de son stage.;*
- l) *Mise à disposition au MC d'un ordinateur **avec accès internet**, excepté le cas où le MC propose de disposer de son propre PC portable pendant son séjour.*

Le MC doit, en effet, poster régulièrement des informations et en recueillir sur le site internet du projet (la cayenne virtuelle).

- m) *Proposition au MC de sorties certains soirs ou week-ends.*
- n) *Fourniture d'un « **guide d'accueil** », document synthétique à fournir au MC au moins un mois avant son séjour..*

Ce document reprendra certains éléments cités plus haut :

- *Le document de présentation de la structure d'accueil ;*
- *l'organigramme ;*
- *la liste des numéros de téléphone des personnes utiles à joindre ;*
- *le numéro de téléphone qui sera attribué au MC durant son séjour*
- *l'adresse du lieu d'hébergement;*

CONVENTION D'ACCUEIL ENTRE LE MAITRE D'APPRENTISSAGE ET LE PARTENAIRE EUROPEEN DU PAYS DE SON ORGANISME D'APPARTENANCE

Ces conventions sont susceptibles d'évolution

Entre les soussignés,

d'une part,

....., *ci-après dénommé le partenaire européen,*

et d'autre part,

....., *ci-après dénommé le maître d'apprentissage*

il est convenu ce qui suit :

Le projet CreE.A a pour objectif central de créer un espace européen de la médiation sociale.

Ce projet s'appuie et bénéficie d'une première réalisation : celle du projet ArleKin, qui a réalisé le premier « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

Il est organisé en référence explicite du "Tour de France des Compagnons". Inscrit au patrimoine de l'UNESCO, il permet ainsi à de jeunes professionnels d'apprendre le "métier" au contact des différents Maîtres qu'ils rencontrent au cours de leur voyage et se socialisent en se retrouvant le soir dans la "Cayenne", qui est leur résidence commune dans leur ville d'accueil. Ils obtiennent leur titre de compagnon au vu de la réalisation d'un "chef d'œuvre", qui authentifie la maîtrise de leur "art".

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

Le maître d'apprentissage a été retenu pour accueillir un médiateur compagnon participant au « Tour d'Europe des médiateurs sociaux (année)..... »

La présente convention a pour objet de définir les engagements du Maître d'apprentissage et du partenaire européen pour sa participation au « Tour d'Europe des médiateurs sociaux (année)..... »

ARTICLE 2 : Obligations réciproques :

Le maître d'apprentissage s'engage :

- à participer aux deux jours de formation qui auront lieu à *(lieu).....* les *j..... m.....* et *j..... m..... a.....*;
- accueillir et accompagner le Médiateur compagnon qui lui est désigné du *j..... m.....* au *j..... m..... a.....*;
- à participer aux deux jours d'évaluation qui auront lieu à *(lieu).....* les *j..... m.....* et *j..... m..... a.....*;
- à participer aux présentations des « chefs d'œuvre » à Barcelone du *j..... m.....* au *j..... m..... a.....*;
- à rentrer en contact avec le Rouleur en vue de préparer l'accueil du médiateur compagnon;
- à faire signer un contrat pédagogique avec ce médiateur compagnon, suivant le modèle type;
- assurer la mise en œuvre du cahier des charges de l'organisme d'accueil, ainsi que la feuille de cadrage pédagogique transmis par les partenaires du projet CreE.A.

Il se charge de transmettre aux partenaires du projet CreE.A, par l'intermédiaire du Rouleur, toute information concernant des actes ou comportements qui porteraient atteinte aux règles civiles et pédagogiques définies par le Comité de pilotage ArleKin.

Il s'engage à restituer au partenaire européen tous les justificatifs de séjour et d'hébergement qui auront lieu au cours de ses voyages.

Enfin, l'accueillant s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre du projet (respect des lois locales, des règlements, obtention des autorisations, normes techniques ou de sécurité).

Le partenaire européen CreE.A s'engage :

- à prendre en charge la réservation et le paiement des billets d'avion ou de train du maître d'apprentissage, pour ses déplacements :
 - pour le séminaire de formation qui aura lieu à *(lieu).....* du *j..... m.....* au *j..... m..... a.....* (arrivée le soir du *j..... m.....*, départ le soir du *j..... m.....* ;
 - pour le séminaire d'évaluation qui aura lieu à *(lieu).....* du *j..... m.....* au *j..... m..... a.....* (arrivée le soir du *j..... m.....*, départ le soir du *j..... m.....* ;
 - pour la soutenance du chef d'œuvre, qui aura lieu à *(lieu).....* du *j..... m.....* au *j..... m..... a.....* (arrivée le soir du *j..... m.....*, départ le soir du *j..... m.....*) .
- à prendre en charge le paiement de son hébergement ainsi que les frais de voyage autres que par avion et les frais de séjour. Pour cela le partenaire européen fera une avance pour tous les jours de déplacements prévus d'un montant total de € (soit€ par jour de déplacement selon les règles du partenaire européen).
- à présenter les justificatifs des frais de séjour et de voyages (titres de transports, carte d'embarquement, factures d'hôtel et de restauration...). Le partenaire européen doit donc obtenir les justificatifs de voyage de la part du maître d'apprentissage. Le partenaire s'engage à rembourser ces frais au maître d'apprentissage, déduction faite de l'avance de€.

ARTICLE 3 : Contreparties

Il est convenu que par cette collaboration, le partenaire ne recherche pas de retours directs sur son activité.

ARTICLE 4 : Assurances

Il appartient au médiateur compagnon de fournir la preuve qu'il a contracté l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de l'action, notamment en termes de responsabilité civile.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

La convention est conclue pour une durée de 7 jours ; elle prend effet le jour de sa signature par les deux parties et s'éteindra de plein droit au *j..... m..... a.....*.

ARTICLE 6 : Renouvellement

Etant donné la nature de l'activité, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

ARTICLE 7 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre avec accusé de réception.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction du projet par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, la convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 8 : Litige

En cas de litige concernant l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention devant les juridictions compétentes.

Fait à *(lieu).....*, le *j..... m..... a.....*

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Le partenaire européen CreE.A
Représentant légal

Le Maître d'Apprentissage

Nom

Fonction

Fonction

Feuille de route

Objectif: Préparer la liste des activités durant le séjour des MC. Elle doit être remplie conjointement par le MC et le MA le premier jour du stage et envoyée au rouleur.

Vous pouvez l'adapter comme vous le souhaitez.

Activités	Jour et heure*	Participants	Où ?	Avec quelles ressources ?
<i>Accompagnement des équipes de médiateurs</i>				
<i>Observation des pratiques de médiation – 3 ou 4 situations au moins</i>				
<i>Visites de contextes locaux et territoriaux d'intervention de l'Organisme d'Accueil (OA)</i>				
<i>Réunions de travail MA - MC</i>				
<i>Participation aux réunions de travail des Médiateurs</i>				
<i>Consultation de documentation sur l'OA</i>				
<i>Entretien programmé avec un/une Médiateur/trice</i>				

** Vous pouvez ajouter des lignes si nécessaire.*

Contrat pédagogique entre le médiateur compagnon et son maître d'apprentissage

Le projet CreE.A a pour objet la médiation sociale, qui est un des chantiers majeurs de nos sociétés européennes d'aujourd'hui. Elle innove dans les quartiers, les écoles, les transports publics, les hôpitaux, etc. pour aider la population à vivre ensemble, à résoudre ses conflits, réguler la vie sociale et collective, accéder aux droits, s'intégrer socialement. Médiatrice entre les personnes, les acteurs sociaux et les institutions, elle est riche d'une grande diversité de pratiques suivant les pays et les lieux de son exercice. Mais cette profusion constitue autant de handicaps pour sa reconnaissance : elle manque encore d'un cadre de références permettant de former les médiateurs sociaux et faire reconnaître leur professionnalisme.

Ainsi, le projet CreE.A veut répondre à cette question, en continuation du projet Arlekin, avec le "Tour d'Europe des médiateurs sociaux". A l'image des compagnons du Tour de France, institution plusieurs fois centenaire inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité, les "apprentis médiateurs" vont ainsi être accueillis par des "médiateurs compagnons" d'autres pays européens, apprendre de leur expérience, la communiquer par un site Internet.

Ce projet, financé par la Communauté européenne, a pour objectif d'être pérennisé pour participer à la constitution d'une communauté professionnelle et européenne de la Médiation sociale.

Entre les soussignés,

d'une part,

le/la Maître d'Apprentissage,

.....
et d'autre part,

le/la Médiateur/Médiatrice Compagnon,

.....
il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent contrat

Le Médiateur Compagnon et le Maître d'Apprentissage ont été retenus par le Comité de Pilotage ArleKin pour participer au « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

Ce contrat a pour objet de définir les droits et devoirs pédagogiques du Maître d'Apprentissage et du Médiateur Compagnon pendant le « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

ARTICLE 2 : Obligations réciproques :

Le Maître d'Apprentissage s'engage à :

- élaborer un programme et une feuille de route avec la planification des activités prévues durant stage du j..... m..... a..... au j..... m..... a..... et à fournir ces informations avant le j..... m..... a..... au Rouleur et au MC
- accompagner le MC, pendant le Tour d'Europe des médiateurs sociaux, du j..... m..... a..... au j..... m..... a.....
- participer aux deux jours de formation qui auront lieu à (lieu)..... les j..... m..... a..... et j..... m..... a.....
- faciliter la connaissance et l'observation du territoire, ainsi que de la structure d'accueil, de ses activités et de ses collaborateurs
- faciliter l'accès à des réunions de travail
- mobiliser l'ensemble de l'équipe de l'organisme d'accueil autour de l'accompagnement du MC
- faciliter la compréhension par le MC, des informations orales ou écrites lorsque nécessaire
- veiller au respect du calendrier et de l'horaire établi tout au long du stage
- faciliter l'observation de pratiques de médiation
- partager son expérience en tant que Médiateur
- faciliter l'observation et analyse de deux cas de médiation
- faciliter la conduite d'un entretien par le MC auprès un médiateur de la structure d'accueil et/ou son travail de réflexion
- faciliter l'accès à toutes les informations utiles pour mieux comprendre les pratiques de médiation et son encadrement, tant au niveau local, que méthodologique
- participer aux deux jours d'évaluation qui auront lieu à (lieu)..... les j..... m..... a..... et j..... m..... a.....
- élaborer un retour réflexif sur son expérience pendant l'accompagnement du MC et le partager avec ce dernier ou cette dernière
- produire un écrit attestant de la réalisation des activités prévues dans la feuille de route et des tâches convenues dans le contrat pédagogique
- fournir une attestation du stage réalisé par le MC du j..... m..... a..... au j..... m..... a.....

Le/a Médiateur Compagnon s'engage à :

- connaître et s'approprier la méthodologie prévue pour le Projet CreE.A
- bien utiliser les outils à sa disposition
- suivre les orientations données par le MA
- demander de l'aide au MA lorsque nécessaire afin de s'assurer qu'il dispose des informations utiles à sa connaissance et observation du contexte et des pratiques médiation
- participer aux deux jours de formation qui ont lieu à *(lieu).....* les *j..... m..... a.....* et les *j..... m..... a.....*
- suivre le programme préalablement établi par le MA pour son stage qui se déroulera du *j..... m..... a.....* au *j..... m..... a.....*
- respecter le calendrier/l'horaire établi tout au long du stage
- recueillir et enregistrer les informations qui lui semblent importantes sur le pays, le territoire et l'organisme d'accueil
- observer et consigner des pratiques et expériences de médiation
- respecter la confidentialité des faits et documents dont ils auront connaissance tout au long du stage et qui ne sont pas dans le domaine public
- s'assurer du bon état et fonctionnement de l'équipement utilisé, instruments, outils et autres
- se conformer aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans l'Organisme d'Accueil
- participer aux deux jours d'évaluation/bilan qui auront lieu à *(lieu).....* les *j..... m..... a.....* et *j..... m..... a.....*
- envoyer une première version du chef d'œuvre à la fin de pour valider le fait qu'il peut être soutenu. Et, si ce n'est pas le cas, de faire les modifications demandées.
- soutenir le Chef d'œuvre devant le jury qui se tiendra dans la ville de *(lieu).....* le *j..... m..... a.....* et le *j..... m..... a.....*

ARTICLE 3 : Contreparties

Il est convenu que par cette collaboration, l'Organisme d'Accueil, le MA et le MC ne recherchent pas de retours directs sur leurs activités.

ARTICLE 4 : Assurances

Il appartient au médiateur compagnon de fournir la preuve qu'il a contracté l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de l'action, notamment en termes de responsabilité civile.

ARTICLE 5 : Durée du présent contrat

Il prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit au *j..... m..... a.....*

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Fait le : *j..... m..... a.....* à (*lieu*).....

Le Maître d'Apprentissage

Le Médiateur Compagnon

Nom :

Nom :

Représentant de l'organisme d'Accueil: